



De gauche à droite :

François-Régis MOUCHET
et **Paul ALFONTES**,

nos élus représentants dans deux Conseils
de Surveillance de Fonds d'épargne
entreprise

“ Le Conseil de Surveillance est l'occasion
de « challenger » le gérant dans ses choix,
voire de l'interpeller sur certains sujets et de
définir des orientations futures à appliquer. ”

Paul ALFONTES

Environnementale, Sociale et de
Gouvernance (ESG) des entreprises
en général et de celles dans
lesquelles le fonds est investi en
particulier.

Comment se déroule un Conseil ?

P.A. : Nous analysons
systématiquement la conjoncture
macro-économique dans le monde,
présentée par les économistes de
CPR AM. Puis le gérant nous décrit
la stratégie d'investissement, la
performance, le processus de
sélection avec notamment les
exclusions de valeurs en fonction
des notes ESG obtenues. Au-delà
des débats suscités par ces
présentations, c'est l'occasion
de « challenger » le gérant dans ses
choix, voire de l'interpeller sur

certains sujets et de définir des
orientations futures à appliquer.
Nous pouvons également
commander des analyses
indépendantes si besoin, comme
nous l'avons fait en 2019, pour
effectuer une inter-comparaison
des performances de fonds ISR*
similaires aux nôtres.

F.-R.M. : Nous devons trouver des
consensus sur chaque sujet entre les
huit représentants des porteurs de
parts des quatre organisations
syndicales et les quatre membres
des Directions financières et RH.
Pour pouvoir terminer le Conseil
avant l'épuisement des participants,
il faut parfois passer au vote.
Le fonds « Egéparne Actions
Croissance € » a pour spécificité
d'être investi dans des sociétés de

petite ou moyenne capitalisation,
satisfaisant à des critères de
politique sociale que nous sommes
amenés à contrôler (embauches,
accords sociaux, formation,
intéressement et participation aux
bénéfices, etc.). Nous votons aussi
parfois des évolutions du règlement
du fonds en fonction des
changements de règlements des
marchés financiers, et croyez-moi
c'est un monde qui bouge sans
cesse !

F.-R.M. et P.A. : Après chaque
Conseil, nous faisons un compte-
rendu interne à nos collègues
titulaires/suppléants de la CFE-CGC
et pour l'équipe fédérale en charge
de l'épargne salariale. Puis le cycle
reprend : veille économique, analyse
de la gestion en fonction des
informations fournies par les
sociétés de gestion entre deux
séances. Et parfois, le cycle est
perturbé par une crise financière
ou sanitaire...

* Investissement Socialement
Responsable